

## Modalités de participation à l'Atelier local d'urbanisme et de paysage de la Vallée de la Têt

### Les objectifs de l'ALUP

L'Atelier Local d'Urbanisme et de Paysage est une démarche associant un accompagnement technique des communes par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et ses partenaires, et une concertation organisée avec les habitants, autour de la question du devenir et de l'évolution des communes.

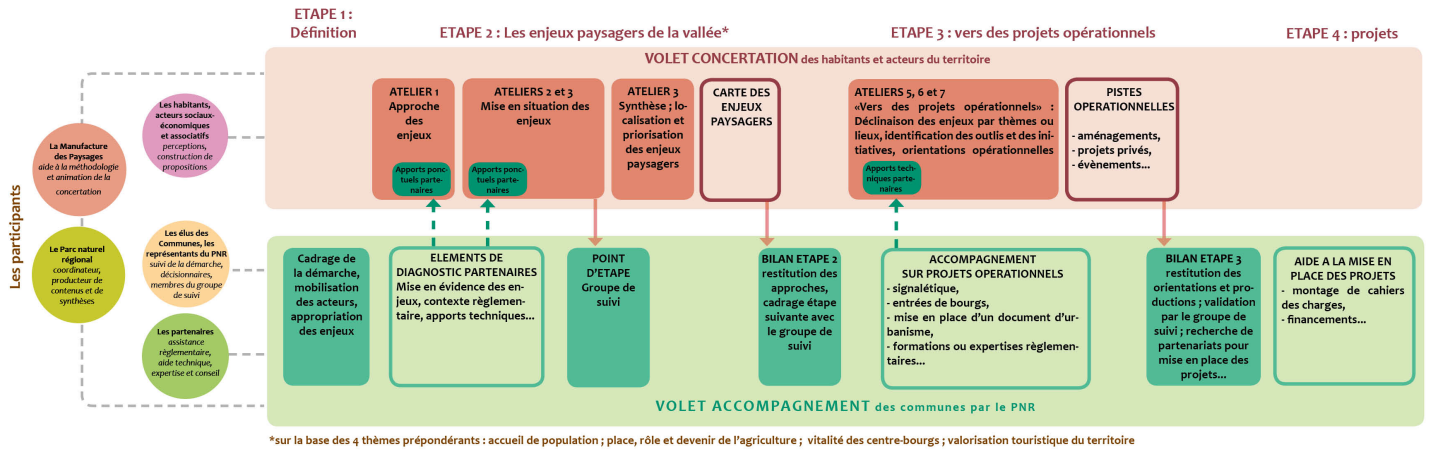
Les objectifs et les thématiques traitées peuvent être multiples en fonction des communes, des enjeux locaux, de la taille des villages, des projets existants, des contraintes ou des richesses du territoire. Il s'agit d'un lieu d'expression qui doit déboucher sur des opérations concrètes que le Parc accompagnera : réalisation ou finalisation d'un document d'urbanisme, mise en œuvre d'un projet d'aménagement, aménagement des entrées de bourg, déploiement d'une signalisation d'information locale, création de cheminements, réflexion sur de nouveaux services ou équipements, le maintien de l'agriculture locale, etc.

La thématique retenue pour l'Atelier Vallée de la Têt s'articule autour de **« Habiter et faire vivre le territoire »**, qui peut se décliner autour de :

- L'accueil de population (aujourd'hui et demain)
- La place, le rôle et le devenir de l'agriculture
- La vitalité des centres bourgs (accès aux services, qualité de l'espace public et cohabitation RN116)
- La valorisation touristique des richesses du touristiques

## Schéma simplifié du dispositif

### Atelier Local d'Urbanisme et de Paysage de la Vallée de la Têt - «Habiter et faire vivre le territoire»



## Composition du groupe de travail

Il est important que chaque commune puisse suivre le dispositif. Pour ce faire, nous vous proposons de mettre en place un groupe de travail, composé a minima d'un représentant de chaque commune. Ce groupe sera en charge du pilotage du projet. Son rôle est de suivre la démarche et de recueillir les enseignements de la concertation. **La commune est invitée à désigner au sein de son Conseil Municipal un ou plusieurs élus qui pourront participer aux 3 réunions de ce groupe de travail durant l'année 2015.** (Cela peut être les délégués des communes au PNR ou tout autre membre du Conseil Municipal).

Partie à remplir par M. ou Mme. Le Maire :

Le(s) représentant(s) de la commune pour suivre l'ALUP et participer au groupe de travail sont :

- |         |                |
|---------|----------------|
| - Nom : | Adresse Mail : |
| - Nom : | Adresse Mail : |
| - Nom : | Adresse Mail : |

La commune donne son accord pour la diffusion directe des informations liées à l'ALUP à ces représentants (en copie des envois effectués à la commune).

## La communication autour de l'ALUP

La commune s'engage à faire le relai des actions de communication engagées par le PNR. Les modalités de cette communication pourront prendre différentes formes (affiches, flyers,

panneaux d'information). La réalisation des supports sera effectuée par le PNR, et la commune relayera les informations en diffusant, affichant, ou mettant à disposition en mairie les supports proposés.

### **Publication des résultats de la concertation**

La commune donne son accord pour la publication des résultats de la concertation, notamment à l'ensemble des participants de l'ALUP, mais aussi aux habitants qui n'auraient pas directement participé à la concertation.

### **Appui à l'intendance du projet**

La commune pourra être amenée à aider le PNR dans l'organisation matérielle des réunions : mise à disposition de salle, de matériel, aide à l'intendance...

Signature du Maire, valant **adhésion aux modalités de mise en place de l'ALUP**

Lu et approuvé, le

A

